
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT ET UN NOVEMBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Benoît AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Finances – Modification du nom du budget annexe Service de Soutien à Domicile.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Un nouveau service d'information et d'accompagnement des seniors et des aidants, nommé Cap Seniors & Aidants (CAPSA) a été créé en 2023.

Pour suivre l'activité de ce service qui recouvre notamment la veille, l'animation et l'accompagnement des dispositifs, l'aide aux aidants et le portage de repas à domicile, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite continuer à individualiser les recettes et les dépenses au sein d'un budget annexe.

L'ensemble des écritures comptables retraçant son activité financière est actuellement réalisé dans le budget annexe Service de Soutien à Domicile (SSAD) pour lequel la mission d'aide à domicile a pris fin au début de l'année 2023.

Afin d'être en cohérence avec la nouvelle activité du CCAS, après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité modifie le nom du budget annexe « Service de Soutien à Domicile » (SIRET n° 26490115800149) pour le remplacer par « Cap Seniors & Aidants » à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Direction Générale des Finances Publiques se chargera d'en informer les services de l'INSEE et de réaliser la modification dans son outil de gestion HELIOS.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

